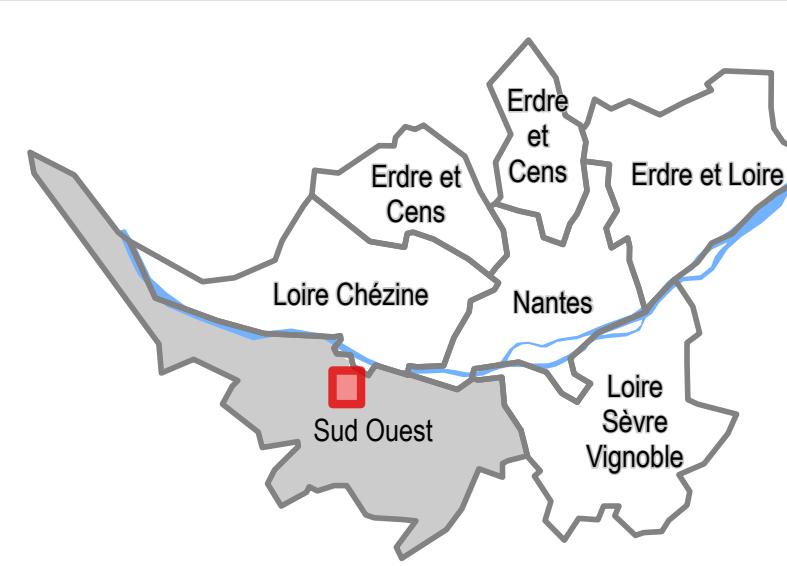


Planche  
L13

Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique  
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

## Projet de modification n°1

Territoire(s) : Sud Ouest, Loire Chézine  
Commune(s) : La Montagne, Indre, Bouguenais, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau

Echelle : 1:2 000

## Légende

## Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constitutif d'habitat permanent de leurs utilisateurs

## Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict

- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

## Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

## Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

## Fond de Plan

- Parciale
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2017

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

